



PORTE DU COL
 DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
 D'ALBERTVILLE
 Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Christine CLEMENT, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Christelle BRIU, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY,

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 13 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 15 novembre 2022.

Date de publication : 28 novembre 2022 au 28 janvier 2023

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise,

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, la Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT) et ses communes membres, qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires tout en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles. Elle vient ainsi remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui prend fin en décembre 2022. Une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de garantir une offre de services complète et de qualité aux familles. La CTG s'étend sur la période 2023-2026.

Cette convention, pilotée par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CCHT s'est appuyée sur un diagnostic de territoire partagé pour décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place d'axes de développement partagés par la CCHT, les communes membres et la CAF de la Savoie.

Donc, au regard des champs d'intervention déterminés par la CAF et les besoins exprimés dans le diagnostic, la Communauté de communes de Haute Tarentaise a posé, comme prioritaire, trois axes de développement :

- « Aller vers » les habitants et les familles
- Améliorer la qualité des structures et l'accueil du public
- Permettre aux familles de rester sur le Territoire

La CCHT a nommé un comité de pilotage stratégique composé d'élus, qui veille à la réalisation des axes de développement par la validation et la mise en œuvre de plans d'actions. Ces plans sont proposés par des comités de pilotage techniques (un plan par axe). Les comités techniques sont constitués des agents des collectivités locales, des associations et des acteurs locaux.

Le diagnostic achevé, les axes de développement déterminés, les modalités de pilotage définies, un travail a été engagé par les comités techniques afin de définir des fiches actions pour chaque axe de développement.

La finalisation de la démarche aboutira au conventionnement administratif entre la CAF de la Savoie, la CCHT et ses communes membres.

L'exemplaire de la convention sera adressé aux collectivités concernées à la réception des fiches actions en cours d'écriture, et de la délibération autorisant le maire à signer la convention.

Considérant que la Commune de Séez et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) s'investissent depuis plusieurs années dans la politique active d'actions à destination de la Petite Enfance, de l'Enfance, la Jeunesse, le vivre ensemble,

Considérant le diagnostic de territoire réalisé, mandaté par la CCHT, qui aboutira au conventionnement entre la CAF de la Savoie, la CCHT et ses communes membres,

Considérant que la CTG vise à définir un projet stratégique global du territoire,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Séez de poursuivre le partenariat existant avec la CAF de la Savoie, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et les autres communes signataires, dans une démarche plus collaborative,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Prend connaissance de cette démarche
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale à venir, et les conventions d'objectifs et de financement s'y afférant, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, en partenariat avec la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et ses communes membres.

Adoption à 13 pour et 2 abstentions.

Pour le Maire empêché,
Le 2^e Adjoint,
Alain MARGUERETTAZ



Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ